Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260610-2026_06_136-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES

CANTON DE FOUGERES-1

COMMUNE DE ROMAGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 JUIN 2026

Auteur du document :Mme Aline LE BOUÉDEC, Maire de Romagné
Date de mise en ligne : 15/06/2026

L'an deux mil vingt-six, le dix juin, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Aline LE BOUÉDEC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal	03/06/2026
Date d'affichage de la convocation	03/06/2026
Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	19
Nombre de conseillers votants	19

Etaient présents :

Mme Zilpa VILSALMON, 1ère Adjointe	M.Anthony CHAILLOT, conseiller municipal
M.Denis MANCEAU, 2ème Adjoint	M.Clarence KAYOMBO-KANKU, conseiller municipal
Mme Claudine COUDRAY, 3ème Adjointe	M.Julien LEVEZIEL, conseiller municipal
Mme Nathalie FOUILLARD, conseillère municipale	M.Quentin DESPAS, conseiller municipal
Mme Corine CHAVOIX, conseillère municipale	Mme Anaïs MONPAYS, conseillère municipale
M.Christophe DÉSAUNAY, conseiller municipal	M.Antoine DUREPAIRE, conseiller municipal
M.Jonathan BOULVAIS, conseiller municipal	M.Romain FIZE, conseiller municipal
Mme Sabrina LE BOLLOCH, conseillère municipale	Mme Céline BALLUAIS, conseillère municipale
Mme Marie-Pierre PIGACHE, conseillère municipale	M.Nabé DIARRASSOUBA, conseiller municipal

Etaient absents excusés : néant

Etait absent : néant

Pouvoirs :

M.Antoine DUREPAIRE est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2026/06-136 : Objet : Taxe d'aménagement communale – fixation du taux et des exonérations facultatives

Rapporteur : Mme Aline LE BOUÉDEC, Maire de Romagné

Mme la Maire expose les dispositions des articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts disposant des modalités :

- d'instauration par le conseil municipal de la taxe d'aménagement ;
- de fixation de son taux ;
- d'instauration d'exonérations de celle-ci.

Vu l'article L. 331-1 du code de l'urbanisme
Vu les articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts,

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260610-2026_06_136-DE

Vu l'ordonnance n°2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive,
Vu le décret n°2023-165 du 7 mars 2023 procédant au transfert des dispositions réglementaires relatives à la taxe d'aménagement et à la taxe d'archéologie préventive dans les annexes 2 et 3 au code général des impôts,
Vu l'avis de la commission des finances du 04/06/2026

Le conseil municipal de Romagné, après en avoir délibéré et à l'unanimité, par:
13 voix pour *(Mme La Maire, Mme Vilsalmon, M.Manceau, Mme Coudray, Mme Chavoix, M.Désaunay, M.Boulvais, Mme Le Bolloch, M.Kayombo-Kanku, M.Despas, Mme Monpays, M.Fize, M.Diarrassouba)*
0 voix contre
6 abstentions (*M.Chaillot, Mme Balluais, Mme Pigache, M. Leveziel, M. Durepaire, Mme Fouillard)*

- **Décide d'instituer** sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3% sans sectorisation ;

- **Décide d'exonérer** partiellement en application de l'art1635 quater E du CGI :
  - ⇨ Les locaux à usage industriel et ceux à usage artisanal et leurs annexes pour 50% de leur surface
  - ⇨ Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés pour 50% de leur surface
  - ⇨ Les locaux d'habitation issus des opérations mentionnées au dernier alinéa de l'art 1635 quater B pour 40% de leur surface.

- **Dit** que la présente délibération est reconductible de plein droit d'année en année sauf renonciation expresse.
- **Charge** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques.

Certifié exécutoire compte tenu
- *de la transmission en Préfecture*
De Rennes le : 15/06/2026
- *de la publication :*
Le : 15/06/2026
Le Maire, Aline LE BOUÉDEC

MAIRIE DE ROMAGNE (ILLE ET VILAINE)

Le Secrétaire de séance, M.Antoine DUREPAIRE

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire

Aline LE BOUÉDEC

MAIRIE DE ROMAGNE (ILLE ET VILAINE)